

Signature du contrat de filière avec le Conseil départemental 74

Axes du plan de filière

Axe 1 - Préserver l'état sanitaire des troupeaux en améliorant les conditions de « vie animale »

Axe 2 - Préserver l'environnement (espaces et espèces)

Axe 3 - Améliorer les conditions de travail en transformation et commercialisation des produits

Bénéficiaires

Exploitations ovines dont le siège social est situé en Haute-Savoie, affiliées à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales

Modalités d'intervention

→ Taux de subvention de 40 %, bonifié de :

+10 % pour les nouveaux installés (jeunes agriculteurs ou installés depuis moins de 5 ans)

+10 % pour les sièges d'exploitation situés en zone montagne

→ Montant Plancher de subvention : 500 €

→ 20 000€ maximum sur les 3 derniers exercices fiscaux et tous financeurs confondus.

Le taux d'aide pourra être abaissé en fonction des autres financements perçus

→ Matériels neufs et d'occasion (le bénéficiaire doit attester que le matériel est de première main et qu'il n'a pas été subventionné dans les 5 dernières années)

